## Vannes : 17 manifestants reçoivent des PV, sans jamais avoir été verbalisés

écrit par Martine Chapouton | 18 décembre 2021



flanifestation anti-pass sanitaire à Vannes (Morbihan) le samedi 24 juillet 2021. (@Actu Morbihan)



flanifestation anti-pass sanitaire à Vannes (Morbihan) le samedi 24 juillet 2021. (@Actu Morbihan)

C'est un mystère qui interroge les bonnes gens, dans le Morbihan et son chef lieu, Vannes. Haut lieu de la résistance contre le passe sanitaire depuis vingt-deux samedis, c'est dans cette ville que, à l'initiative du militant autonomiste Bertrand Deléon, plus de dix milles personnes se retrouvèrent, au sommet de la mobilisation, en plein été.

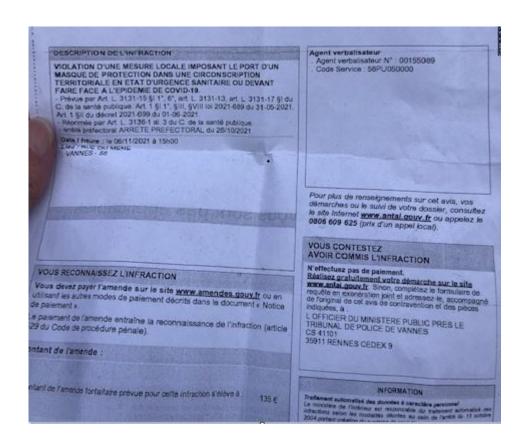
Plusieurs mois plus tard, l'initiateur a pris du recul, mais d'autres ont pris le relais, et tous les samedis, c'est là que les plus gros rassemblements de Bretagne ont lieu. Certes, comme dans toute la France, il y a moins de monde qu'auparavant, mais ce sont tout de même 400 « irréductibles » qui, chaque week-end, se retrouvent à l'Esplanade du Port de Vannes, pour se regrouper, d'abord, et ensuite partir en manifestation dans le centre-ville.

Les manifestations ne sont pas déclarées, ce qui exaspère les autorités, préfet et maire compris, et quelques commerçants. Pourtant, il n'y a jamais eu d'incident notoire, jamais une vitrine attaquée ou taguée, et jamais d'accrochages sévères avec les passants. Certains d'entre eux applaudissent mêmes les manifestants. Bien sûr, comme dans tous les rassemblements contre la dictature sanitaire, et le passe, la grande majorité des opposants ne porte pas de masque. Et bien évidemment, jamais le moindre « cluster » ne fut constaté.

Mais mauvaises surprises pour les manifestants, depuis quelques semaines. Plusieurs d'entre eux, notamment ceux qui se mettent au premier rang, et apparaissent comme les plus déterminés, reçoivent des amendes de 135 euros, à domicile, pour défaut de port du masque.

Un autre animateur, repéré sans doute par son porte-voix, a reçu de la part du préfet en personne une lettre recommandée, l'informant que les manifestations non déclarées étaient illégales, et qu'en cas de problème, de par le rôle de meneur qu'on lui prête, il pourrait être jugé responsable des éventuels dommages qui pourraient survenir, à l'occasion d'autres initiatives.

Lors de la manifestation de la semaine dernière, on avait recensé six manifestants verbalisés pour non-port du masque, à hauteur de 135 euros, dont un couple. Surprise, deux d'entre eux ont des preuves que ce jour là, ils n'étaient pas à la manif de Vannes, mais à une autre initiative citoyenne, dans une autre ville ! Par contre, depuis cette semaine, les amendes tombent à la pelle, puisqu'on en est à 17 manifestants sommés de payer 135 euros, sans avoir été verbalisés par un agent. Comme s'ils étaient des voitures flashés par un radar !



Stupéfaits, les verbalisés essaient de comprendre, et de demander des explications à la mairie, ou à la police, ou à la gendarmerie. La seule chose qu'on leur répond est qu'ils ont le droit de contester, et ils ne peuvent en savoir davantage.

La plupart sont de condition modeste, et n'ont pas les moyens de payer de telles amendes, avant les fêtes, surtout ce couple qui en est à 3 amendes à présent. Ils ont pu contacter un avocat, qui leur a donné de précieux conseils.

Inutile de décrire l'angoisse qui étreint quelques-uns, et les hésitations qui sont les leurs, quant à l'idée de revenir manifester. Les autorités locales sont-elles prêtes à outre-passer leurs droits, et le droit, pour intimider le principal bastion de la Résistance bretonne contre le passe sanitaire, et plus largement contre les mesures liberticides prises au nom de la santé ?

Malgré cela, plusieurs centaines de manifestants seront encore présents, ce samedi, tous habillés en noir, pour défendre les libertés, et continuer à scander : « Liberté, Résistance ! »

## Martine Chapouton

Pour obtenir des explications, plusieurs possibilités :

Préfecture de Vannes :

02 97 54 84 00

https://www.morbihan.gouv.fr/Contactez-nous

Mairie de Vannes :

02 97 01 60 00

https://www.espace-citoyens.net/vannesetvous/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/RECENSEMT/TF\_RDVMAIR

Commissariat de Vannes :

02 22 07 41 00

Gendarmerie de Vannes :